

Un Canadien gouverneur du Sénégal Louis Le Gardeur de Repentigny, 1721-1786

L. Jore

Volume 15, numéro 1, juin 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302096ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302096ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jore, L. (1961). Un Canadien gouverneur du Sénégal : Louis Le Gardeur de Repentigny, 1721-1786. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 15(1), 64–89. <https://doi.org/10.7202/302096ar>

UN CANADIEN GOUVERNEUR DU SÉNÉGAL *

Louis Le Gardeur de Repentigny

1721-1786

I

ORIGINE DE LA FAMILLE LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Bien peu d'Européens seraient capables, si on leur demandait où se trouve Sault-Sainte-Marie, de répondre à semblable question. Il nous faut donc, pour épargner du temps aux lecteurs de cette étude qui désireraient en chercher l'emplacement sur une carte de géographie, leur dire qu'il existe deux villes jumelles de ce nom, que sépare le canal naturel reliant le Lac Supérieur au Lac Michigan et placées l'une sur la rive canadienne, l'autre sur la rive américaine de ce cours d'eau.

Si la curiosité conduisait un de ces lecteurs à franchir l'Océan Atlantique et à visiter Sault-Sainte-Marie américaine, il remarquerait en traversant Brady Park, un monument commémoratif constitué par un gros bloc de granit du poids de douze tonnes et d'environ deux mètres de hauteur dans la masse duquel est enchassée une plaque de bronze portant une inscription, que nous traduisons ainsi :

Ceci marque l'emplacement du Fort Chevalier de Repentigny ; construit en 1750 qui se rendit aux Britanniques en 1762. Le Chevalier de Repentigny fut toujours un Officier français. Allié des Etats-Unis pendant la Révolution — Erigé par la Chippewa Historical Society, la Ville de Sault-Sainte-Marie,

* Etude qui sera suivie d'une notice sur son frère aîné Pierre, Jean-Baptiste, François-Xavier Le Gardeur de Repentigny, Colonel à l'Armée des Indes Françaises, 1719-1776.

la Chambre de Commerce et les Filles de la Révolution américaine — 1930.¹

Ce monument fut inauguré le jour de la Fête nationale américaine, 4 juillet 1931, par les membres de l'Association des Filles de la Révolution américaine. Les orateurs furent: le Dr John Verstraate, Ministre Presbytérien, Chas. S. Osborne, ancien Gouverneur de l'État de Michigan, le R. P. F. Gaignieur S.J., et Mme Chandler. La présence d'un Père Jésuite canadien-français s'expliquait par le fait que le Père Marquette, de la même Congrégation religieuse,² avait fondé en 1668 un établissement missionnaire en ce même lieu.

Le présent travail a pour but de relater la vie du Chevalier Louis le Gardeur de Repentigny, constructeur du Fort de Sault-Ste-Marie et pendant quelque temps son commandant.

La famille Le Gardeur qui a creusé au Canada un large sillon de gloire, comme nous l'a écrit le R. P. Archange Godbout O.F.M.³, était originaire de Normandie. Dans une lecture donnée à la séance de la Société des Antiquaires de cette province, à Caen, le vendredi 6 novembre 1931, un des membres de cette association, M. Gauthier, ancien notaire à Thury (Calvados) et ancien juge au Tribunal Civil de Caen, utilisant une notice d'un érudit Rouennais, M. Rouault de la Vigne, publiée dans le Journal de Rouen du 12 juin de la même année et les résultats de ses propres recherches,⁴ a donné à ses auditeurs des précisions

¹ Texte anglais: This marks the site of Fort Chevalier de Repentigny erected in 1750. Surrender to the British in 1762. Chevalier de Repentigny always a French Officer — Ally of the U.S. during the Revolution. Erected by Chippewa Historical Society City of Sault Sainte Marie, Chamber of Commerce, Daughters of American Revolution — 1930.

² Le Père Marquette (Jacques) de la Société de Jésus; missionnaire au Canada. Contribua par ses courageuses explorations à la découverte et à la reconnaissance du fleuve Mississippi. Il mourut au cours d'un voyage en 1675.

³ Le R.P. Archange Godbout, O.F.M., fondateur et animateur dévoué de la Société Généalogique Canadienne-Française.

⁴ C'est dans les archives du notariat d'Harcourt et surtout dans celles du duché d'Harcourt, inventoriées en 1905 par M. Armand Benet et malheureusement détruites pendant la seconde grande guerre mondiale, que M. Gauthier a trouvé les documents qui lui ont permis de mener à bien son travail. Sa conférence a été publiée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, (Années 1930 et 1931), XXXIX: 521 à 525.

du plus haut intérêt sur les ascendants du Chevalier Louis Le Gardeur de Repentigny.

Le premier Le Gardeur dont on a connaissance, dénommé Jean, était un « cleric »⁵ de la localité de Thury-Harcourt, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Falaise, département du Calvados. En 1370, les Anglais et les Navarrais, violant le Traité de Brétigny,⁶ s'étaient emparés du château-fort de Thury qui leur fut repris l'année suivante par le Comte d'Alençon, et avaient ravagé le pays environnant. Tant en son nom personnel qu'en celui des habitants de Thury, Jean Le Gardeur avait adressé une supplique au pape Clément VII⁷ sollicitant une aide pécuniaire pour permettre aux paroissiens de remplacer les vases sacrés, les ornements et les livres volés ou détruits par les agresseurs. Ne disposant sans doute pas des fonds nécessaires, le Souverain Pontife se borna à accorder à l'église St-Sauveur de Thury de nombreuses indulgences destinées à y attirer des pèlerins sur la générosité desquels il comptait.

En 1461 et en 1476 on relève dans deux documents les noms de Pierre et de Robert Le Gardeur, ce dernier tabellion⁸ à Thury, puis en 1482 d'un second Jean, Lieutenant du Verdier de la forêt de Cinglais⁹ et aussi tabellion, le cumul étant admis. En 1489 et 1500, il est officier de la baronnie et Lieutenant du Vicomte et en 1501, il tient d'un certain Pierre de Ferrières

⁵ Le terme de « cleric » s'appliquait surtout aux gens d'Eglise, mais s'étendait aussi sous l'ancien Régime à tout le personnel auxiliaire de la magistrature et notamment à celui que l'on dénomme aujourd'hui « Officiers ministériels ». On l'emploie encore de nos jours en France pour désigner les secrétaires des notaires, avoués et huissiers.

⁶ 8 mai 1360.

⁷ Ce Clément VII (qu'il ne faut pas confondre avec Jules de Médicis qui porta également le nom de Clément VII, titulaire du trône pontifical de 1523 à 1534) est considéré comme anti-pape. Le Souverain Pontife actuel a tout de même repris le titre de Jean XXIII qui avait été porté par un autre anti-pape Barthazar Cossa, déposé en 1515 par le Concile de Constance.

⁸ Fonctionnaire chargé autrefois de mettre en grosse (rédaction définitive en gros caractères) les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires (Larousse).

⁹ Les Verdiers étaient des officiers des Eaux et Forêts immédiatement subordonnés aux maîtres des Eaux et Forêts. Ils furent supprimés en août 1669. La forêt de Cinglais se trouve entre Falaise et Caen.

la fiefferme¹⁰ de Croisilles. En 1510, il épouse Jeanne Le Tavernier, fille de ses anciens confrères. Enfin, l'année suivante, il est anobli par lettres patentes du Roi Louis XII,¹¹ grâce sans doute à ses mérites et services, remarque M. Gauthier, mais aussi, croit-il, à la haute influence de son suzerain Conseiller et Chambellan du Roi et à celle plus modeste et non moins efficace du poète de la Cour, Pierre Gringoire,¹² son compatriote et ami. Ses armes furent: « de gueules, au lion d'argent, rampant, tenant en sa patte senestre de devant, une croix recroisetée au pied fiché d'or ». M. Gauthier observe que ces armes rappellent pour partie, celles de la famille de Croisilles: « de sable à 3 croisettes recroisetées d'or ». Du coup, l'aîné de ses fils Jean, prendra le nom de Sieur de Croisilles, et Boniface, le second, de Sieur de Tilly. Pendant le reste du XVI^{ème} siècle et le début du XVII^{ème}, on relève les noms de plusieurs membres de la famille Le Gardeur sans qu'on puisse se prononcer sur la parenté qu'ils avaient entre eux. De 1633 à 1635, nous voyons figurer dans les actes du tabellionage Le Gardeur de Repentigny, Le Gardeur de St-Silly, Le Gardeur de la Vallée, Le Gardeur du Breuil, qualificatifs empruntés à des dépendances de la fiefferme de Croisilles. Ce sont encore aujourd'hui des fermes détachées; sauf Repentigny, commune de canton de Cambremer, arrondissement de Pont-L'Évêque, dans le département du Calvados.

Mais la famille Le Gardeur était aussi pauvre que nombreuse — cherchant fortune, quelques-uns d'entre elle se décidèrent à imiter d'autres Normands et à quitter leur pays pour la « Nouvelle-France ». Le 11 juin 1636 leur groupe, soit 45 personnes, arriva à Québec. Il comprenait notamment la veuve de René Le Gardeur de Tilly, née Catherine de Corday qui aurait été l'arrière grand'tante de Charlotte Corday, et deux de ses

¹⁰ La fiefferme était la concession à perpétuité d'un bien-fonds moyennant le paiement d'une rente fixe. (F. Godefroy, *Dictionnaire de l'Ancienne Langue Française*).

¹¹ Il est assez curieux de noter que Jean Le Gardeur est qualifié sur l'acte d'anoblissement « de la Ville de Tours ». Peut-être y résidait-il temporairement, venu s'y établir de façon momentanée pour « soigner » sa candidature, ou bien y avait-il élu domicile pour la circonstance.

¹² Gringoire (1470 ?-1539 ?); à la fois poète satirique, auteur dramatique et acteur.

fil: Pierre de Repentigny, l'ainé; sa femme Marie Favery; leur fils, Jean-Baptiste, et leurs filles Marie-Madeleine et Catherine; Charles de Tilly,¹³ le cadet, sa femme, leur fille et le mari de celle-ci, Jacques Le Neuf de La Poterie et leur petite Marie-Anne. L'histoire des Le Gardeur dont le nombre s'accrut rapidement¹⁴ n'entre pas dans le cadre de notre travail; la famille canadienne se divisa en deux branches, celle des Repentigny et celle des Tilly qui se répartit elle-même en plusieurs rameaux.¹⁵ Le nom de Repentigny fut donné à une seigneurie située sur la rive gauche du Saint-Laurent, un peu au-dessous de Montréal.¹⁶

¹³ Plusieurs membres de la branche des Tilly choisirent la marine pour carrière. L'un d'entre eux, étant Lieutenant de Vaisseau, fut tué dans un combat le 21 août 1778 sur les côtes de St-Domingue. Son frère l'Amiral de Tilly a laissé une nombreuse descendance parmi laquelle figure la Baronne Gustave de Pichon de Parempuyre dont une des filles fut la mère de S.E. Du Bois de la Villerabel, Archevêque de Rouen.

¹⁴ Pierre de Repentigny aurait eu treize enfants, son frère du Tilly, quinze.

¹⁵ Outre celles que nous venons de nommer, ce furent les Villiers, Montesson, Croisilles, Beauvais, Courtemanche, St-Pierre, Caumont. Leurs membres furent en service sur tous les points de l'Amérique du Nord, conseillers au Conseil souverain, navigateurs et militaires, ne reculant devant aucun péril et grands seigneurs avec de petits revenus. (Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français* (Montréal, 1882-1884), Tome VII).

¹⁶ Parmi les Le Gardeur qui demeurèrent en France, nous avons trouvé trace au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale d'un magistrat, Guillaume Le Gardeur, mentionné dans l'Armorial Général de 1696 et dont les armes sont ainsi décrites:

« Guillaume Le Gardeur, Ecuyer, Conseiller du Roi et Lieutenant Général criminel au Baillage et Siège Présidial de Caën, et Jeanne Ursule de Bernières, sa femme,

Sortent de gueules à un Lion d'argent lampassé et armé d'Or tenant dans ses deux pattes de devant une Croix patée haussée et posée en Pal de même — Accolé de Gueules à une Etoile d'Or, coupé d'Argent à un Léopard rampant et naissant de Sable lampassé et armé de gueules.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la Noblesse de France, Chevalier Grand Croix honoraire de l'Ordre Royal des Sts Maurice et Lazare de Sardaigne.

Certifions que l'extrait ci-dessus est conforme au dit Armorial de la Généralité de Caën, et que les armoiries ci-dessus furent registrées au susdit Armorial Général en 1697. En foi de quoi nous avons signé ce présent certificat et l'avons fait contresigner par notre Secrétaire qui y a apposé le Sceau de nos Armes. A Paris le lundi quinziesme jour du mois de Janvier de l'an mil sept cent quatre vingt sept. — Signé D'Hozier de Sérigny. Pour minute.»

Extrait de l'Armorial Général ordonné par l'Edit du Roi du mois de novembre 1696. Armorial de Caen, page 150, article 132 — D'Hozier — Dossier Le Gardeur — (nouveau 148).

D'après le R.P. Archange Godbout, O.F.M., qui a bien voulu nous la communiquer, la généalogie des Repentigny, à partir de René du Tilly, se présente ainsi :

Pierre, époux de Marie Favery; Jean-Baptiste, époux de Marie Nicolet; Pierre, époux d'Agathe St-Père; Jean-Baptiste, époux de Catherine Juchereau. De l'union de ces deux derniers ¹⁷ naquirent deux fils, Louis, objet principal de notre étude; Pierre Jean-Baptiste Xavier, son aîné et une fille, Louise-Agathe, qui mourut quelques jours après sa naissance.

Tout naturellement, Pierre et Louis de Repentigny entrèrent dans l'armée, suivant l'exemple de leur père et grand-père paternels officiers des troupes de la marine, ainsi que leur grand-père maternel, Charles Juchereau.

¹⁷ « Le vingt quatrième Jour de Juillet de lan mil sept cent dix huit apres la publication d'un ban et la dispence des deux autres accordée par Mr de belmont grand vicaire de Monseigneur l'Evêque de quebec sans quil se soit découvert aucun empchement moy soussigné pretre de la paroisse de ville marie aiant pris le mutuel consentement de Mr. Jean Batiste legardeur ecuyer enseigne dans les troupes du détachement de la marine agé de vint et trois ans fils de Mr Pierre le gardeur ecuyer Seigneur de repentigny capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine et dame agate Senper ses peres et meres d'une part: et demoiselle catherine Jucherau agée de vingt et quatre ans fille de feu Mr charles Juchereau de St denis ecuyer vivant Conseiller du roy et lieutenant general de la Juridiction royale de monreal et dame catherine migeon de beaujeu ses peres et meres d'autre part, les ay mariés en presence de Mr Pierre le gardeur Seigneur de repentigny &c de Mr (un blanc) legardeur ecuyer Sieur de St pierre capitaine d'une Compagnie du detachment de la marine, de Mr Louis leonard ecuyer Sieur de beaujeu Capitaine d'une compagnie du detachment de la marine et de Mr daniel migeon ecuyer Sieur de la gauchetière lieutenant aide major des troupes du détachement de la marine.

Jean Batiste de repantigny	marie catherine de Juchereau
le gardeur de repantigny	St. Pierre
agate St Pierre	Leonard de beaujeu
migeon de la gauchetiere	T. migeon de beaujeu
agate de repantigny	Vaudreuil
marie catherine legardeur	Deramezay

RANGEARD faisant les fonctions curiales

Copie communiquée par M. l'Archiviste de la Cour Supérieure de Montréal.

II

LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Né à Montréal le 5 août 1721,¹⁸ Louis Le Gardeur de Repentigny fut nommé Enseigne d'Infanterie dès l'âge de dix-huit ans¹⁹ et il tint ensuite garnison en 1743 à Fort Frédéric, aujourd'hui Crown Point, sur le Lac Champlain,²⁰ puis participa à plusieurs opérations contre les Anglais.

Ses belles qualités et sa brillante conduite au feu lui valurent une promotion au grade de Lieutenant en second en 1741; en premier en 1748 et de Capitaine en 1759. En 1762 il reçut la Croix de St-Louis. Le 20 avril 1750, il avait épousé à Montréal, Marie-Madeleine Régis Chaussegros de Léry, née à Québec le 2 septembre 1723, fille du Vicomte Gaspard Chaussegros de Léry,²¹ Ingénieur militaire, et de Renée Le Gardeur de Beauvais

¹⁸ Acte de baptême de Louis de Repentigny:

« Le Cinquieme Jour d'aoust Mil sept cent vingt un a esté Baptizé Louis de Repentigny né d'hier fils de Mr Jean Baptiste Le Gardeur de Repentigny Escuyer, enseigne dune Compagnie d'un Regiment de détachement de la marine et de Damoiselle Catherine Jousserau sa femme. Le parain a esté Mr Louis Descham Boishéber Escuey Lieutenant Dune Compagnie du detachement de la Marinne demeurant à Quebec et la maraine a esté demoiselle agathe le Gardeur lesquels ont signé.

Signé De Boishebert
et
Agathe Derepentigny Le Gardeur
BARET Prêtre »

Copie communiquée par M. l'Archiviste de la Cour Supérieure de Montréal.

Louis Des Champs de Boishébert, Lieutenant des Troupes de la Marine, parrain de Louis de Repentigny, s'illustra dans les campagnes contre les Anglais. Il partit pour la France où il se fixa définitivement, au moment de la cession du Canada à la Grande-Bretagne.

¹⁹ Dans une lettre datée de février 1770, Louis Le Gardeur de Repentigny rappelait qu'il avait débuté dans l'armée à 14 ans, sans préciser en quelle qualité.

²⁰ Le Lac Champlain se trouve aujourd'hui tout entier sur le territoire des Etats-Unis et forme une partie de la frontière des Etats de New York et de Vermont.

²¹ Fils d'un ingénieur-militaire, le père de madame Louis de Repentigny était né à Toulon le 13 octobre 1682. Après avoir pris part au siège de Turin, où il fut blessé, il participa à une campagne sur les côtes d'Ecosse avec l'amiral Forbin. Après avoir quitté l'infanterie, il passa au Canada comme Ingénieur Royal. Il mourut à Québec le 22 mars 1751. Sa femme était décédée à Québec le 3 décembre 1743.

appartenant à une des branches de Le Gardeur et par conséquent sa parente.²²

III

LA SEIGNEURIE DE SAULT-SAINTE-MARIE ²³

Alors qu'il n'était encore que Lieutenant, Louis Le Gardeur de Repentigny avait été gratifié en commun avec Louis de Bonne, sieur de Miselle et Capitaine au Régiment de Condé, par lettres patentes du Roi de France datées du 18 octobre 1751, de 214'000 acres de terres, soit un peu plus de 80'000 hectares, le long du Canal naturel de Ste-Marie.

Il n'est pas sans intérêt de noter que le Capitaine de Bonne était neveu du Gouverneur de la Jonquière et qu'il avait jugé expédient de faire participer son jeune camarade à la concession de ce domaine sur lequel il n'avait nullement l'intention de se fixer; effectivement, il n'y résida jamais, préférant demeurer à Québec auprès de son oncle.²⁴

La générosité royale n'était pas sans contre-partie. Si ses bénéficiaires recevaient le droit de s'y livrer à la traite des fourrures, ils devaient y construire un fort et assurer la garde

²² Renée Le Gardeur de Beauvais était la fille de René Le Gardeur de Beauvais, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et de Marie-Barbe de Saint-Ours.

²³ Nous avons utilisé pour la rédaction de cette partie de notre travail les articles de M. F. Clever Bald, professeur d'Histoire à l'Institut de Technologie de Detroit (Michigan), publiés sous le titre « The French Seigniorship at Sault-Sainte Marie » dans le journal *The Evening News Sault Sainte Marie, Michigan* du 8 au 17 avril 1937 et regroupés dans une brochure dont M. Stanley D. Newton, de Sault-Sainte-Marie, nous a gracieusement offert un exemplaire, geste qui lui vaut notre reconnaissance. Il nous faut aussi exprimer notre gratitude à M. F. Clever Bald pour avoir bien voulu nous autoriser à nous servir de sa remarquable étude à notre entière convenance (lettre du 8 février 1944). Nous devons enfin témoigner à Miss Myrtle Elliott, de Sault-Sainte-Marie, nos remerciements pour l'assistance empressée qu'elle a mise à nous procurer de précieux renseignements, une photographie d'un tableau supposé représenter Louis Le Gardeur de Repentigny.

²⁴ Le Capitaine de Bonne, né en France, avait suivi son oncle, le Gouverneur de la Jonquière, au Canada en 1749. Il épousa à Montréal le 14 juillet 1751, une Canadienne, Mlle Marie-Louise Prudhomme. — Ainsi que l'a écrit M. Bald, il ne fut en définitive qu'un commanditaire dans une affaire dont il avait assuré le succès par ses relations personnelles.

et la sécurité de la région, tout en assurant la mise en valeur du domaine.

On ne sait jusqu'à quel point Louis de Repentigny se livra à l'achat de fourrures, mais ce qui est certain c'est qu'il s'acquitta à merveille de ses fonctions de chef de poste. Dans une lettre du 5 octobre 1751 adressée au ministre de la marine, le Gouverneur de la Jonquière rendait compte de la satisfaction qu'il éprouvait des services de son subordonné. Ce dernier, précisait-il, pratique non seulement à l'égard des Indiens une politique pleine d'adresse, mais pour le reste il n'a rien négligé pour exécuter mes ordres. En dépit d'un hiver précoce qui l'avait empêché de construire un fort très solide immédiatement, il a tenu ses hommes si activement employés, qu'au printemps suivant il disposait de onze cents pièces de bois de 15 pieds de longueur pour construire une enceinte, en plus de tout le bois nécessaire à la construction de trois maisons. Pendant l'été, le fort qui avait cent dix pieds carrés était pratiquement terminé. Les trois constructions à l'intérieur de l'enceinte étaient achevées. En outre, le Chevalier avait entrepris des travaux agricoles et possédait un taureau, deux bœufs, trois vaches, deux génisses, un cheval et une jument.

Les conditions de la concession exigeaient que les bénéficiaires résidassent sur place. Les archives montrent que si le Capitaine de Bonne ne parut pas, Repentigny y passa une partie des années allant de 1750 à 1758 et peut-être même 1759. Entre temps, ses obligations militaires le retenaient ailleurs.²⁵ C'est ainsi qu'un document signale qu'en 1756 arrivèrent à Fort Duquesne (aujourd'hui Pittsburg aux États-Unis) 700 hommes commandés par le Chevalier de Repentigny et quelques autres officiers. En 1759 on le retrouve faisant partie d'une colonne se portant à la défense de Québec menacée par les Anglais. En juillet de cette même année, il fut chargé de défendre le passage près des chutes de Montmorency contre les troupes du Général Wolfe, mais il dut se retirer devant le nombre écrasant de ses

²⁵ Pour s'occuper du commerce des fourrures, Repentigny avait passé en janvier 1756 un contrat avec deux commerçants nommés de Langy et de Couagne.

adversaires. Un peu plus tard il était cité à l'ordre de jour de l'armée par le Marquis de Vaudreuil pour sa brillante conduite dans la bataille de Sillery au cours de laquelle le Capitaine de Bonne fut tué. Lorsqu'il partit pour la France, de Repentigny laissa sa femme au Canada, lui confiant la charge de vendre ses droits; ceux-ci furent acquis en partie par le Lieutenant Colonel Christie, de l'armée britannique. Ne parvenant pas à se défaire du reliquat des terres, Mme de Repentigny rejoignit son mari en France.²⁶ Quant au monopole du commerce des fourrures, il était tombé avec le régime français.

IV

LOUIS DE REPENTIGNY EN FRANCE ET AUX ANTILLES

Après la chute de Québec et de Montréal, les survivants des troupes entretenues par la France au Canada s'embarquèrent pour la France. Canadiens pour la plupart, leurs officiers partirent avec leurs hommes mais non sans esprit de retour, espérance que ruina la conclusion de la paix.²⁷

Qu'allaient-ils devenir ? Militaires et civils furent accueillis dans la métropole sans grande satisfaction. Condamné en haut lieu, le corps des officiers canadiens ne tarda pas à être dissous

²⁶ Plus tard, un sujet britannique habitant New York, Noble, qui s'était rendu acquéreur des droits du Capitaine de Bonne, offrit au fils de Louis de Repentigny de lui racheter le reste des siens pour une somme de £8'000, proposition qui fut refusée. Au XIX^e siècle les descendants de Louis de Repentigny se mirent en instance auprès des autorités américaines à plusieurs reprises (1827-1833-1834-1838-1841-1846 et 1861) mais sans obtenir la reconnaissance de droits qu'ils prétendaient avoir conservés. Un arrêt de la Cour Suprême Fédérale de 1861 rejeta définitivement leur recours.

²⁷ Cependant dans sa brochure *The French Seigniorship at Sault Ste Marie*, M. F. Clever Bald (p. 12) écrit, sans mentionner ses sources, qu'après la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760, « les habitants (du Canada) se trouvaient placés dans la position de savoir s'ils resteraient au Canada, devenant ainsi sujets britanniques, ou s'ils partiraient pour la France. Louis Le Gardeur avait d'excellentes raisons de demeurer sur place. Il était né au Canada, il possédait une propriété très vaste dans le pays et le Gouverneur Général Murray lui avait écrit une lettre très flatteuse l'invitant à accepter un commandement dans l'armée britannique. « Mais servir l'ancien ennemi de son pays, manda-t-il plus tard au ministre (français, lequel ?) c'était trop pénible pour son cœur ». Ainsi s'embarqua-t-il pour la France en 1764 pour chercher une nomination dans l'armée. Madame de Repentigny resta au Canada pour essayer de se défaire de la propriété. »

et ses membres durent s'installer en Touraine, par ordre du Roi, sous l'autorité du Chevalier de Longueuil que remplaça temporairement M. de Sabrevois pendant un voyage que ce gentilhomme fit au Canada, puis de M. de Céloron de Blainville.

« Par bonté » le Roi accorda aux officiers une subsistance modeste qualifiée de demi-solde dont le taux fut relevé quelque peu par la suite. Leur détresse était navrante.²⁸ Ils sollicitèrent alors des emplois dans l'armée, mais ils n'obtinrent que peu à peu cette faveur et ils durent se contenter d'être affectés aux Troupes de la marine dans lesquelles le Gouvernement fut bien aise de les utiliser. On retrouve leurs noms dans toutes les possessions françaises d'Outre-Mer : Antilles, Guyane, Sénégal, St-Pierre et Miquelon, Bourbon (La Réunion), Île de France (Île Maurice), Établissements de l'Inde. Leur rassemblement en Touraine avait quelque peu adouci le sort des réfugiés.²⁹ Mme Louis de Repentigny y avait retrouvé, outre son mari, une sœur cadette, Marie Gilles, dont l'époux, J.-M. Landriève des Bordes, Commissaire de la marine avait pu faire annuler un jugement par contumace prononcé contre lui³⁰ et son beau-frère Pierre,

²⁸ Ces trois premiers paragraphes sont la condensation partielle d'une excellente étude de M. Cl. Bonnault de Mézy parue dans la *Revue de l'Histoire des Colonies Françaises* 1924, 4^e trimestre, sous le titre : « Les Canadiens en France et aux Colonies après la cession » (1760-1815). Dans son *Histoire des Finances Coloniales de la France* (Payot, 1938), M. Albert Duchêne, Directeur honoraire des Affaires Politiques au Ministère des Colonies, donne à ce propos des précisions intéressantes (p. 5) : « Le traitement des officiers du Canada résidant à Tours, s'élève ainsi, pour le dernier trimestre de 1765 à 8'920 livres 5. C'est peu de chose; la parcmionie voisine alors avec la misère, et l'on pense involontairement aux officiers en demi-solde que l'on cantonnera, après 1815, dans quelque coin de province. »

²⁹ Les réfugiés canadiens s'étaient répartis entre diverses villes de la région : Loches, Blois, Richelieu, Montbazou, Chinon, etc. Quelques-uns avaient réussi à se maintenir à Paris, d'autres invoquant des liens de famille s'étaient fixés en Anjou, en Saintonge. Les moins chanceux furent expédiés en Guyane où Choiseul avait imaginé de leur faire mettre en valeur le pays en leur adjoignant des Alsaciens, des Lorrains, des Allemands du Palatinat et des Français de diverses provinces. Ils devaient tous y périr misérablement.

³⁰ Landriève des Bordes acheta en 1774, pour 73'620 livres, les terres de Méré et de la Turbellière que lui céda Jean-Paul Courier, père de l'écrivain. Il mourut dans sa paroisse d'Artannes le 21 mai 1778. (Cl. Bonnault de Mézy. *Les Canadiens en France et aux Colonies après la cession* (1760-1815). *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* 1924 — 4^e trim.)

Jean-Baptiste, François-Xavier de Repentigny qui le 25 juin 1766, épousa une jeune fille de Tours.³¹ Singulière coïncidence : n'avait-ce pas été à Tours qu'en 1511 le Roi Louis XII avait signé l'acte d'anoblissement du grand aïeul de Repentigny, Jean Le Gardeur ? Après une attente qui dut lui paraître longue, Louis de Repentigny fut enfin rappelé à l'activité par une Ordonnance Royale du 1^{er} août 1769, et désigné pour commander, avec le grade de Major, le dépôt des recrues des Troupes des Colonies à l'Île de Ré. Une annotation portée sur son dossier, datée du 26 mai suivant, précise qu'il avait été proposé pour occuper ce poste parce qu'il avait servi avec distinction au Canada pendant plus de vingt-cinq ans. Huit mois plus tard, le 24 février 1770, grâce à l'appui du Duc de Choiseul dont il avait évoqué le nom dans une lettre adressée au ministre de la marine et sur la proposition de ce dernier, il fut promu au grade de Lieutenant-Colonel.

Mes services, avait-il écrit, me mettaient, avant la place que je tiens de la bonté de Votre Grandeur, dans le cas de solliciter le brevet de Lieutenant-Colonel. Mes titres sont établis, Monseigneur, sur 31 ans de services au mois de mai prochain. Commencés à environ 14 ans, seize campagnes, douze batailles ou actions à quatre desquelles j'ai commandé en chef avec assez de succès pour mériter la confiance et les suffrages des généraux qui m'ont employé. J'ai fait deux sièges, un combat sur mer, commandant un détachement de 200 hommes avec six officiers pour Terre-Neuve en 1762, que Monsieur le Duc de Choiseul m'honora de ce commandement (sic). Je fus pris par un vaisseau de 74 pièces de canon, le Dragon. A ces titres, Monseigneur, j'ajoute que le commandement dont vous m'avez honoré, me donne les mêmes droits de prétendre à ce grade que M. de Faillère qui l'obtint avec le commandement du bataillon des recrues des colonies. Je suis content, Monseigneur, des appointements dont je jouis et ne respire (sic) qu'après les grades militaires que je crois avoir mérités et j'espère obtenir la faveur et la justice de Votre Grandeur.

³¹ Voir « in fine » notice sur Pierre, Jean-Baptiste, François-Xavier Le Gardeur de Repentigny.

Il ne fut pas aussi heureux lorsque par lettre du 21 avril 1772, il sollicita le grade de Colonel. En échange, il se vit offrir un emploi de son grade dans un des régiments en formation pour servir à St-Domingue. En remerciant le ministre de cette proposition, il crut devoir expliquer qu'une personne qui s'intéressait à lui avait fait savoir, lorsqu'on envisagea la suppression du Dépôt de Recrues de St-Martin de Ré, de le nommer Gouverneur de la Guyane. En partant en campagne, il ne pourrait pas emmener sa famille avec lui et serait obligé de partager avec elle son traitement, ce qui les rendait tous misérables. Il ne lui fut pas tenu rigueur de ce refus, et, lorsque le Dépôt de l'île de Ré fut supprimé, le Marquis de Boynes³² lui écrivit personnellement le 12 août 1773, pour lui annoncer qu'il l'avait fait promouvoir au grade de Colonel et nommer Chef du Régiment de l'Amérique, stationné à Rochefort. Louis de Repentigny s'acquitta de ses fonctions dans ce nouvel emploi dans de parfaites conditions. Le 5 décembre 1774, après sa revue d'inspection de corps, le Comte de Genlis³³ lui décernait en effet les félicitations suivantes :

Mr. de Repentigny sert le Roy depuis 35 ans et a donné dans toutes les occasions des preuves de son zèle et de son exactitude. Je dois lui en donner les plus grands éloges et, s'il eût été secondé dans son travail, j'aurais un compte plus satisfaisant à rendre du Régiment de l'Amérique. Cet officier supérieur mérite à tous égards les bontés du Roy.

C'est probablement parce que son régiment fut envoyé à

³² Pierre, Etienne Bourgeois de Boynes, 1718-1783. Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi en 1745. Intendant de Franche-Comté 1754-1761. Premier Président au Parlement de Bezançon 1757. Conseiller d'Etat 1758. Secrétaire d'Etat à la Marine 1771. Ministre d'Etat à la Marine 1774. N'est pas porté dans l'ouvrage de Joucla de Morenas comme titulaire du titre de Marquis, mais simplement Chevalier. Son fils y est « dit » marquis de Boynes et ce ne fut qu'en 1867 que son petit-fils se fit confirmer dans le titre de marquis.

³³ Charles, Alexis, Pierre Brûlart de Genlis (1737-1793) qui devint plus tard Marquis de Sillery, époux de la célèbre Mme de Genlis. Secrétaire d'Etat sous Louis XV, avait été tout d'abord officier de marine et s'était distingué aux Indes avec Lally-Tollendal, puis était devenu capitaine des Gardes du Duc de Chartres (futur Philippe-Egalité) auquel il marqua le plus entier dévouement. Membre de l'assemblée Constituante puis député de la Somme à la Convention. Guillotiné avec 21 de ses collègues.

St-Domingue qu'il ne s'embarqua pas avec lui le 19 février 1775 et qu'il fut placé en position de réforme avec un traitement annuel de 1500 Livres. La mesure n'était pas disciplinaire, puisque peu après, le ministre de la Marine, Mr de Sartines³⁴ portait cette allocation à 2400 Livres et lui faisait savoir qu'il avait demandé au Maréchal de Muy³⁵ de lui accorder le brevet de Brigadier³⁶ faisant valoir « qu'il en était digne par ses services passés et qu'il restait seul (?) d'une nombreuse famille dont les membres s'étaient distingués au Canada ».

Le 24 août 1775, étant à Paris où il était descendu à l'Hôtel d'Hollande (sic) rue du Bouloi, Repentigny remerciait le Ministre de son avancement à ce grade, soulignant toutefois qu'il était encore sans emploi et ne percevant qu'une solde de 2400 Livres. Il ajoutait « ne peut-on pas faire bénéficier les enfants légitimes de votre Département sur les adoptifs ? » Il est vraisemblable qu'il entendait par « enfants légitimes » les officiers des troupes de la Marine et par « adoptifs » les officiers de l'Armée Métropolitaine détachés aux colonies qui se considéraient comme très supérieurs aux premiers et obtenaient des emplois et des faveurs au détriment des autres.³⁷ Mais avait-il été promu

³⁴ Sartines (Antoine, Raymond, Jean, Gualbert-Gabriel de Sartines, Comte d'Alby) né en 1729, fut Conseiller au Parlement de Paris dès 1752, Lieutenant-Criminel en 1755, Maître des Requêtes et Lieutenant-Général de la Police en 1759; il fit preuve dans cette dernière fonction de remarquables qualités. Conseiller d'Etat en 1767, il devint en 1774 Secrétaire d'Etat à la Marine, puis Ministre de ce Département. Lorsqu'éclatèrent les hostilités avec l'Angleterre, il donna aux constructions navales une telle impulsion, qu'en une seule année neuf vaisseaux de ligne furent construits et prêts à prendre la mer. Les dépenses qui en résultèrent et qu'il avait faites sans autorisation ni ouverture de crédits lui attirèrent l'hostilité de Necker, ce qui lui valut d'être relevé de ses fonctions par le Roi. Le Souverain toutefois lui accorda une pension de dix mille Livres en récompense de ses services. Emigré tout de suite après la prise de la Bastille, il se réfugia en Espagne où il était né et où il mourut (D'après *Larousse*).

³⁵ Muy (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Saint-Maime, Comte de) 1711-1775. Participe à toutes les campagnes du règne de Louis XV. Ce roi qui appréciait fort ses talents l'appela, après l'exil de Choiseul, au Ministère de la Guerre qu'il refusa. Il l'accepta au contraire de Louis XVI le 17 janvier 1774. Il mourut peu après son élévation à la dignité de Maréchal de France (*Gde-Encyclopédie*).

³⁶ Il s'agit ici du grade de Chef de Brigade et non de celui de Général de Brigade, le premier ne comportant pas le rang d'Officier Général.

³⁷ Repentigny devait plus tard avoir des difficultés avec un de ces officiers, le Marquis de Bouillé.

« Brigadier » ? Et n'avait-il pas pris pour effective une simple proposition ? Toujours est-il qu'une pièce anonyme déposée aux Archives de France et datée du 30 août 1775, probablement suscitée par la réception de la lettre de remerciements de l'intéressé, informe Mr de Sartines que Repentigny n'était pas dans le cas de recevoir un avancement.

Au moins fut-il nommé le 5 décembre 1775 commandant de Régiment de la Guadeloupe.³⁸ On doit être surpris que sa demande d'emploi ayant été agréée il ait cru pouvoir se permettre d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur l'insuffisance, selon lui, du traitement de 12'000 Livres qui lui était alloué, mais à cette époque où les tarifs de solde n'étaient pas fermement établis, les serviteurs du Roi avaient une tendance regrettable à solliciter fréquemment des majorations d'appointements et des gratifications, ainsi que nous l'avons constaté en consultant plusieurs dossiers de personnel.

Sa requête fut rejetée sur l'avis donné au ministre par un de ses subordonnés dans une « note » ainsi conçue : « Douze mille Livres forment un traitement beaucoup plus considérable qu'il n'a jamais été accordé aux officiers de troupe. Ils ne songent qu'à l'honneur quand ils demandent et qu'à l'argent quand ils ont obtenu. » Cet échec n'empêcha pas Repentigny à revenir à la charge quelques mois plus tard. « Mr de Repentigny, lit-on dans une seconde note datée du 18 mars 1776, insiste pour obtenir une augmentation de 12'000 Livres affecté à sa place de Colonel commandant le Régiment de la Guadeloupe, Monseigneur verra par la feuille ci-jointe les motifs qui l'ont déterminé à refuser cette demande.

« Cet officier témoigne (d'autre part) des inquiétudes sur sa position vis-à-vis du Major-Général de la Colonie... depuis

³⁸ Ce régiment avait été créé par une Ordonnance du 18 août 1772 en même temps que ceux du Cap, de Port-au-Prince (tous deux de St-Domingue) et de la Martinique. Il comprendrait, dit l'acte constituant, deux bataillons de neuf compagnies dont une de grenadiers et huit de fusiliers. L'état-major aurait un colonel, deux lieutenants-colonels, un major, un aide-major, un sous-aide-major, un quartier-maître, deux portedrapeaux par bataillons. Chacun des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe fourniraient un bataillon pour l'île de Ste-Lucie. En 1775 ils furent portés à deux bataillons de 10 compagnies : 1 de grenadiers, 1 de chasseurs, 8 de fusiliers et chaque bataillon doté de 2 canons à la Rostaing.

qu'il y a des Majors-Généraux³⁹ dans les colonies, Mr. de Repentigny est le seul Colonel qui ait demandé une exception à la règle qui donne, dans le cas prévu, le commandement à l'Aide-Major Général. Il n'y aura plus de principes si on faisait (sic) fléchir au gré des prétentions personnelles. » « Refusé » a noté une nouvelle fois le ministre.

Le 8 juillet 1776, le Gouverneur de la Guadeloupe rendait compte au ministre de l'arrivée dans cette île de Mr de Repentigny qui avait été reconnu à la tête de son régiment depuis 15 ou 20 jours. « Cet officier, ajoutait le Comte d'Arbaud,⁴⁰ s'acquitte avec zèle et intelligence de la police intérieure et de tout ce qui peut contribuer à tenir le régiment en exacte subordination et le meilleur ordre possible dans ce qui concerne le service des officiers, la vigilance sur le soldat et la discipline nécessaire et convenable pour la continuer. »

Mais dans sa « Revue » de 1777, le Comte d'Arbaud revenait sur ces éloges, déclarant que s'il n'y avait rien à désirer sur la tenue, les finances et la discipline que Repentigny faisait observer à sa troupe, il ne pouvait pas formuler une appréciation aussi favorable quant à la subordination des officiers, le colonel de régiment n'apportant à cet effet ni la fermeté, ni le discernement ni l'impartialité convenables. Le Gouverneur concluait en disant que Repentigny serait mieux placé à l'avantage de service dans un gouvernement particulier qu'à la tête d'un régiment. Peu après, par lettre du 6 juillet 1777, Arbaud déclarait au ministre qu'il retirait la demande qu'il avait faite que le Gouvernement de Sainte-Lucie fut confié à son neveu et proposait d'affecter Repentigny à ce poste puisqu'il n'employait pas la fermeté nécessaire pour contenir et subordonner ses officiers rassemblés de plusieurs corps différents. « La tenue et les finances sont bien, ajoutait-il, mais ce corps a besoin d'un officier sévère, très craint, très respecté et je pense que Mr. de Bourgon, Lieutenant-Colonel serait très propre à remplir cet objet. Mr. de

³⁹ Les Majors Généraux étaient les commandants supérieurs en second des troupes dans une colonie.

⁴⁰ Serait-ce Joseph d'Arbaud de Joncques né en 1738, Chevalier de St-Louis, Colonel des Armées Navales de S.M., mentionné par Joucla de Morenas dans le Grand Armorial de France ?

Repentigny ne pourrait se plaindre puisqu'il passerait à un grade supérieur à celui qu'il a. »

Le Comte de Sartines qui avait antérieurement apprécié à leur juste valeur les mérites de Louis de Repentigny, ne manqua pas d'être frappé du revirement du Comte d'Arbaud à l'égard de Louis de Repentigny ; et le fit observer au Gouverneur, ajoutant néanmoins qu'il écrivait à Repentigny pour l'inviter à marquer plus de fermeté et de discernement dans son attitude envers les officiers de son régiment. Sensible à la remarque du ministre et comprenant que le chef du Département avait pensé que le Lieutenant-Colonel de Bourgon avait probablement tenté de se faire substituer à son colonel, d'Arbaud fit volte face non sans emphase. Le 7 juin 1778, il déclarait au ministre que les observations adressées à Repentigny avaient produit le meilleur effet, et qu'il n'avait que les comptes les plus satisfaisants à rendre du Colonel. « Cet officier, poursuivait-il, n'est plus le même, les officiers ne laissent rien à désirer, la subordination est entière et la qualité qui constitue l'esprit d'un corps résulte de la fermeté avec laquelle celui qui le commande entretient la discipline intérieure, surtout dans un régiment nouvellement créé qui a été fort négligé dans son principe. » Le Comte d'Arbaud concluait en demandant qu'on accordât à Repentigny une pension de 2000 Livres ⁴¹ afin de rendre justice à un officier qui servait avec zèle et désintéressement depuis 38 ans dans le Département de la Marine. Après avoir pris connaissance de cette lettre, le ministre ne pouvait faire moins que d'adresser à Repentigny ses vives félicitations ; toutefois il ne lui accorda pas la pension proposée.

Dans sa « Revue » de 1779, le Gouverneur notait que le Régiment de la Guadeloupe faisait des progrès infinis, qu'il s'était parfaitement montré à Ste-Lucie sous les ordres de Mr. de Repentigny et qu'il vaudrait à la guerre les anciens régiments ; qu'il régnait parmi les officiers un sentiment d'émulation qui, en excitant au zèle, concourt au bien général du service, forme et fortifie (sic) un bon esprit de corps. Ce bien estimable est

⁴¹ A cette époque il était possible de cumuler une pension (qui n'était pas de retraite) avec un traitement ou une solde d'activité.

l'œuvre de Mr. de Repentigny; il résulte surtout de l'estime, de l'attachement et de la confiance que les officiers ont pour leur chef en leur donnant le bon exemple du zèle et de ses vertus militaires, a su monter le service avec une attention et une exactitude qui contribuent à son avantage et au bien de la troupe. La tenue du Régiment est supérieure à tout ce que j'ai pu en dire. » En conclusion le Comte d'Arbaud renouvelait sa précédente demande de pension en faveur de Louis de Repentigny. Ces éloges quelque peu dithyrambiques et prolixes valurent au Colonel du Régiment de la Guadeloupe une seconde lettre de félicitations de Mr. de Sartines et cette fois une gratification de 3000 Livres.⁴²

La Revue de 1780 rappelle les services exceptionnels du Régiment de la Guadeloupe à Savannah, pendant la campagne contre l'Angleterre aux États-Unis à laquelle une partie de son effectif avait participé, et sur les navires de l'escadre à bord desquels des détachements de ce corps avaient pris place. Pour la troisième fois, le Comte d'Arbaud proposait qu'une pension fut accordée à Louis de Repentigny, faveur méritée pour le zèle le plus soutenu. « Je ne puis dire trop de bien de la discipline et de la bonne tenue en général du Régiment. Les manœuvres et les feux qui ont suivi mon inspection ont été faits avec une précision qui prouve l'attention donnée à cette partie du service. »

Il allait coûter cher à Louis de Repentigny d'avoir aussi bien réussi à la tête du Régiment de la Guadeloupe. Informé du désordre et du défaut de discipline qui régnait dans le Régiment de la Martinique, le Comte de Sartines désigna Louis de Repentigny pour en prendre le commandement et lui octroya pour bien marquer que cette mutation n'était pas une mesure disciplinaire, une gratification annuelle de 3000 Livres ainsi que la promesse d'un emploi supérieur. La lettre du ministre instruisant Repentigny de ces décisions contenait les appréciations les plus flatteuses quant à son zèle et à ses talents militaires. En remerciant le Comte de Sartines, Repentigny exprima

⁴² Il s'agit ici d'une somme d'argent une fois donnée et non renouvelable.

ses regrets de quitter une unité qu'il avait si bien reprise en mains mais il crut devoir faire une allusion imprécise sur les désavantages que comportait son nouvel emploi. Ce n'est pas trop d'avancer que de supposer que connaissant fort bien les préventions du Marquis de Bouillé, il pressentait qu'il allait entrer dans les pires difficultés.

C'est ce qui se produisit en effet dès sa prise de fonctions à la fin de 1780. Le rapport d'inspection du Marquis de Bouillé daté de septembre 1781 après quelques appréciations sur les officiers de régiment, déclarait que la discipline y était bonne, l'esprit très bon, les finances bien administrées, les ordonnances suivies ; mais que l'instruction était médiocre à cause du grand nombre des détachements que le corps fournissait entre plusieurs îles (ce n'était pas la faute de Repentigny). Quant au Colonel, le signataire du rapport se bornait à écrire qu'il n'avait pas été jusqu'alors à portée de bien juger ses talents et ses mérites, ce qui est assez surprenant puisqu'il le connaissait depuis neuf mois. La vérité était que le Marquis de Bouillé avait fermement résolu de se débarrasser de Louis de Repentigny le plus tôt possible. Par une lettre confidentielle spéciale, il avait déjà informé le ministre de l'obligation dans laquelle il s'était trouvé de rappeler au Colonel de Régiment de la Martinique la nécessité de se conformer pour l'administration de son Régiment aux ordonnances en vigueur (on remarquera que dans son rapport précité il avait écrit que les « finances » étaient bien administrées et les ordonnances étaient suivies), mais que le Colonel était demeuré insensible à ses rappels s'en prenant tout au plus au Major.

Abordant alors le fond de sa pensée, il poursuivait ainsi :

L'âge de Mr. de Repentigny, ne permet pas d'espérer qu'il s'instruise des devoirs de son état qu'il ne connaît pas et n'a pu connaître dans les corps où il a servi. Parvenu je ne sais comment, il s'est fait un appui de vos bureaux et il est plus occupé d'une correspondance immense que de son métier, et le régiment de la Martinique est à peine remis des divisions qui y régnaient et purgé des mauvais sujets qui les y entretenaient, ne saurait être en de plus mauvaises mains.

Mr. de Beaumont, Lieutenant-Colonel, très ancien militaire, est obligé de rentrer en France pour cause d'une maladie incurable à son âge, et qui le met hors d'état de continuer ses services aux colonies en sorte que le régiment va se trouver entièrement livré à Mr. de Repentigny; et c'est un corps perdu si vous ne prenez le parti de lui donner un autre chef. Mr. de Repentigny, très vieux (sic)⁴³ et dont je crois les services très anciens, quels qu'ils soient, est incapable de gouverner une colonie (il n'en était pas question) par le défaut des vertus et des connaissances que cet état exige, mais il mérite une bonne retraite.

On sent à la lecture de cette mercuriale le profond mépris du Marquis de Bouillé pour un officier n'appartenant pas aux troupes métropolitaines et dont les services « quels qu'ils fussent » ne méritaient aucune considération. On trouve trace de cet état d'esprit dans une note anonyme remontant probablement à 1775, destinée au ministre et où nous avons relevé cette phrase révélatrice: « Les militaires de votre Département sont déjà trop humiliés d'avoir presque perdu l'espoir de commander en chef dans les colonies. » Et l'on se souvient aussi des quelques lignes de la main de Repentigny que nous avons reproduites plus haut à ce sujet.

Le Marquis de Bouillé devait être puissant à la Cour⁴⁴

⁴³ Il avait tout juste atteint 60 ans.

⁴⁴ Bouillé (François-Claude, Marquis de) 1735-1800, était Colonel du Régiment du Vexin à la Martinique quand il fut nommé Gouverneur de la Guadeloupe où il arriva le 27 février 1769. « Il trouva les esprits fort agités, écrit M. A. Lecour, Conseiller à la Cour d'appel, dans son *Histoire de la Guadeloupe* (Basse-Terre. Imprimerie du Gouvernement), I, ch. III: 317 ss, le mécontentement était général et profond... Le ministre, informé de l'agitation de la Colonie et craignant que les choses ne fussent poussées plus loin, invita le Comte d'Ennery, Gouverneur Général des Iles du Vent, à se rendre à la Guadeloupe. Sa visite ne fit pas taire le mécontentement de la population. D'un autre côté, Bouillé supportait avec impatience la situation de n'être que le lieutenant du Comte d'Ennery... il mit le ministre dans une alternative: l'indépendance ou son rappel. Le ministre ayant accepté sa démission, Bouillé quitta la Colonie en août 1771 et fut remplacé par le Comte de Nozières; la Guadeloupe devenant indépendante et le sieur de la Vallière Gouverneur de la Martinique — poste auquel Bouillé promu maréchal de camp, fut nommé en 1777. Il le quitta en 1782 ayant été promu Lieutenant Général et rentra en France où il devint Gouverneur des Trois-Evêchés. Emigré après l'échec de la fuite de Louis XVI qu'il avait mal organisée, il mourut à Londres en 1800. »

puisque Sartines, ministre des Colonies, ne put sauver Repentigny qui fut rappelé en France.⁴⁵

Sa disgrâce consterna les services du ministère :

On ignore, lit-on dans une note des archives, les griefs que Mr. de Bouillé peut avoir présentés contre Mr. de Repentigny. Il faut qu'ils soient bien graves et bien constatés pour porter à perdre un officier supérieur qui compte 40 ans de services. La lettre que Mr. de Repentigny a écrite à Monseigneur (Sartines) le 25 mars dernier semble annoncer un officier qui ne craint aucun reproche et qui sent, au contraire qu'il mérite l'estime de ses supérieurs. A l'âge de 54 ans ⁴⁶ et se trouvait, ainsi qu'il le dit, en état de servir encore longtemps, une retraite forcée compromettrait l'honneur de cet officier. Dans l'état où il est avec Mr. de Bouillé, le congé qu'il demande ne paraît pas susceptible d'aucun inconvénient.⁴⁷

Repentigny présenta sa défense dans un mémoire justificatif daté du 22 septembre 1782 dont voici quelques extraits :

Mr. de Bouillé dans son expédition manquée à Ste-Lucie, avait employé un bataillon de mon régiment et par l'ordre d'embarquement qu'il avait demandé à Mr. le Comte de Grasse,⁴⁸ je me trouvais sur le Vaillant, commandé par Mr. de Marigny, avec ma compagnie de grenadiers, un officier major, un drapeau, sans ordres ni instructions particulières de Mr. de Bouillé pour le débarquement. En arrivant à Ste-Lucie, je proposai à Mr. de Marigny de me

⁴⁵ On comprend la différence de mentalité du Comte de Sartines et celle des militaires qui occupaient des postes de Gouverneur lorsqu'on se souvient qu'il avait été magistrat et haut fonctionnaire et qu'il considérait les hommes d'un point de vue entièrement différent.

⁴⁶ Non : 60 ans.

⁴⁷ Entre autres incidents on signale que le Marquis de Bouillé, contrairement à l'ordonnance du 1er mars 1768 avait décidé que le Régiment de la Martinique passerait après le régiment irlandais (donc étranger) de Dillon.

⁴⁸ Le Comte de Grasse (1722-1788) après avoir servi sur les galères de l'Ordre de Malte, entra en service pour la France. Capitaine de vaisseau en 1762 puis Chef d'Escadre en 1779, il rejoignit avec une flotte l'armée navale du Comte d'Estaing à la Martinique et prit part à de nombreux combats aux Antilles. En 1781, il quitta Brest à la tête d'une escadre qui portait des troupes et des fonds aux Etats-Unis et participa à plusieurs actions, mais fut battu et fait prisonnier aux Saintes (Guadeloupe) en 1782. Bien qu'acquitté par un conseil de guerre, il ne reçut plus de commandement.

débarquer. Il me répondit qu'il lui fallait un ordre de son général, ou une demande de Mr. de Bouillé qu'il (Bouillé) avait sans doute oublié de faire puisqu'il me laissa à bord avec mon état-major et mes grenadiers. Mais quelle fut ma surprise à mon retour à la Martinique, d'entendre ce général me reprocher avec humeur que je n'avais pas débarqué ni mes grenadiers. Outré et révolté d'un reproche si peu mérité, j'eus besoin de toute ma modération pour y tenir. Je lui répondis simplement, qu'au moins j'avais fait acte de bonne volonté; que tout l'état-major du vaisseau en rendait témoignage... Il me reprocha aussi qu'un autre bataillon de mon régiment, qui avait marché dans la division de Mr. Joubert, avait perdu ou abandonné ses armes, bagages et ustensiles de campagne; que les capitaines de ce bataillon avaient laissé leurs soldats partir par les chemins; que les canoniers (sic) de mon régiment n'avaient point eu le courage de ramener leur canon qu'ils avaient abandonné honteusement. Bouillé mit fin à cette algarade en m'invitant à mettre tous les capitaines du bataillon en prison pour trois mois. Repentigny fit venir ces officiers qui lui démontrèrent que tout le matériel de leur bataillon était au complet et qu'il n'y manquait pas un « tirlibourre », pas une cartouche, pas un piquet de tente; que tous les soldats du bataillon au milieu (sic) de fatigues inouïes, ne s'étaient pas permis de s'éloigner quatre pas de leur compagnie, ni prendre une poule, ni détacher un fruit sur les routes; que loin d'avoir abandonné leurs effets, ils avaient au contraire ramassé sur leur chemin 24 tentes, faisceaux d'armes, marmites, bidons, etc., que les autres troupes avaient abandonnés. Mr. de Bouillé parut étonné du compte que je lui fis de mon bataillon et fit libérer les quatre capitaines mis en prison... L'expédition de Tabago n'a point été plus agréable pour nos régiments mortifiés par Mr. de Bouillé. Depuis cette époque, à l'exception d'une compagnie de grenadiers et de chasseurs employées dans l'expédition de St-Christophe qui ont été citées comme un modèle d'exactitude, de discipline et de sagesse, Mr. de Bouillé a fait embarquer une compagnie de grenadiers sur une frégate comme garnison de St-Eustache. C'est le premier exemple d'une compagnie

de grenadiers embarquée comme garnison sur un vaisseau (?)

Bouillé fit enfin sentir à Repentigny « l'humiliante différence qu'il mettait entre nous et les régiments (métropolitains) du Département de la Guerre: Auxerrois, Armagnac, Viennois, etc., et lui déclara que désormais il préférerait se faire couper les deux bras que d'employer le régiment de la Martinique. »

« Mr. de Bouillé prétend ne pas me connaître, écrivait Repentigny en terminant... Eh quoi ! sans me connaître, ne dit-il pas à Mr. le Marquis de St-Simon, lorsque Mr. le Comte de Séguin fut tiré dans la campagne de Mr. de Guichin⁴⁹ (sic) en 1780: il faudrait pour commander ce régiment et le mettre dans le meilleur état, le colonel du régiment de la Guadeloupe (sic). Enfin, Mr. de Bouillé, sans me connaître, deux ans avant l'ordre qui m'a fait, pour mon malheur, passer à la Martinique, m'écrivit avec confiance, d'amitié (sic) et dans les termes qui annonce (sic) l'estime. Je joins ces lettres que j'ai retrouvé (sic) par hasard dans mes papiers. »

« Il n'y a que du bien à dire des services de Mr. de Repentigny, écrivit de sa main le Comte de Sartines sur le mémoire de ce dernier, mais le Roi a pensé qu'il fallait à la tête de ses régiments des officiers plus jeunes et plus en état de faire la guerre (ceci prouve que le Marquis de Bouillé était intervenu personnellement auprès du Souverain).

« On ne peut entrer dans l'examen d'incidents où dut jouer une certaine rivalité et des froissements. Mr. de Repentigny prétend avoir été reçu à la Martinique par le Marquis de Bouillé comme un sous-lieutenant dont on est mécontent. Il avait été desservi, affirme-t-il par un de ses anciens subordonnés (Mr. de Bourgon dont il a été question plus haut et qui avait été muté de la Guadeloupe où il occupait l'emploi de Lieutenant-

⁴⁹ Guichen (Luc, Urbain du Bouéxic, Comte de) 1712-1790. Lieutenant Général des Armées Navales. Prit part à de nombreuses actions maritimes. Il partit de Brest en 1780 avec 15 navires pour remplacer le Comte d'Estaing dans son commandement des Antilles et fut vainqueur des Anglais dans trois batailles, mais en 1781 se laissa surprendre par ses adversaires qui lui prirent 15 navires marchands, échec qu'il répara l'année suivante en capturant 18 des leurs. Prit sa retraite en 1783.

Colonel, à celui de la Guadeloupe, où il n'était plus que Major). Il voit ainsi dans l'attitude du Marquis de Bouillé l'énorme différence que celui-ci met entre les troupes (sic) du Département auquel il est attaché et celles de la Marine et des Colonies (ce qui n'était que trop vrai) dans les opérations faites dans les îles. »

Fort bien disposé à l'égard de Louis de Repentigny, Mr. de Sartines répondant à la lettre par laquelle ce dernier sollicitait une pension et le Gouvernement de la Guadeloupe quand le titulaire de ce poste le quitterait, donna à son subordonné l'assurance que le Roi était satisfait de ses services et qu'il ne s'était porté à confier à un autre le commandement du Régiment de la Martinique qu'en considération de son état de santé.

Après lui avoir fait remarquer que ses demandes de compensation lui paraissaient exorbitantes et qu'elles ne pouvaient être mises sous les yeux du Roi, il lui déclarait qu'il lui procurerait volontiers une retraite proportionnée à l'ancienneté et au mérite de ses services, ou, s'il aimait mieux continuer ceux-ci, un traitement en attendant qu'il pût être remplacé de la manière que Sa Majesté jugerait convenable. C'est à cette dernière proposition que se rallia Repentigny à qui fut attribué un traitement d'attente de 4000 Livres et une gratification de 3500 Livres pour les années 1782 et 1783. Toutefois le ministre, dans une annotation, indiquait que l'ancien colonel de Régiment de la Martinique ne pouvait prétendre à une promotion de grade au titre du Département de la Guerre.

Louis de Repentigny n'attendit pas longtemps la compensation qui lui avait été promise: le 16 mai 1783, il était nommé Gouverneur du Sénégal et Dépendances.

Avait-il pris une part personnelle à la guerre d'indépendance des États-Unis ? Commençons d'abord par détruire la légende solidement établie en Amérique qu'il prit part le 19 octobre 1781 à la bataille de York-Town; il se trouvait à cette date à la Martinique. La question de savoir s'il conduisit antérieurement un contingent du Régiment de la Guadeloupe en Amérique du Nord ne peut pas recevoir une réponse aussi caté-

gorique. Dans le compte rendu de la « Revue » de 1780, le Gouverneur de la Guadeloupe mentionne bien les « services exceptionnels du Régiment à Savannah et les navires de l'escadre française » mais ne cite pas le nom de Louis de Repentigny, se bornant à rappeler « son zèle le plus soutenu ». Si ce dernier avait conduit ses hommes à la bataille, il se fût certainement exprimé de façon différente.

Sans avoir eu en mains ces documents, le Professeur J. Clever Bald soupçonnait que Louis de Repentigny n'avait pas combattu aux États-Unis, ceci explique pourquoi il prit soin de passer ce point sous silence dans son travail. Bien mieux, dans la lettre personnelle qu'il nous écrivit le 8 février 1944, il nous mettait discrètement en garde: « Au sujet de la question de savoir si Repentigny combattit en Amérique pendant la Révolution, je puis seulement dire que je n'en ai jamais trouvé aucune preuve.⁵⁰ »

Mr. Rouault de la Vigne avait donc commis une grave imprudence lorsque dans son article publié en juin 1931 par le Journal de Rouen il avait écrit: « Un Français établi dans l'État de Michigan avant le Révolution Américaine fut le seul résidant de cet État qui prit part à la bataille de Yorktown en 1781. C'était le Chevalier de Repentigny. »

En mentionnant « L'État de Michigan », Mr. Rouault de la Vigne voulait évidemment dire: le territoire qui devint plus tard l'État de Michigan, puisqu'il ne pouvait y avoir « d'État » en Amérique du Nord avant la scission avec l'Angleterre et que celui de Michigan ne fut créé qu'en 1837. Mais on voit qu'il ignorait tout de l'existence de Louis de Repentigny puisqu'il y avait beau temps en 1781 qu'il ne résidait plus à Sault-Sainte-Marie. N'ayant pas contrôlé cette source, Mr. Gauthier a pris à son compte l'erreur de Mr. Rouault de la Vigne.

La même erreur s'était accréditée aux États-Unis puisque la plaque érigée à Sault-Sainte-Marie en 1930 porte que le

⁵⁰ Nous n'avons pas non plus trouvé son nom dans l'ouvrage du Vicomte de Noailles, *Marins et Soldats français en Amérique pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis* (Paris, 1903).

Chevalier de Repentigny avait été l'allié des États-Unis pendant la Révolution. Il est probable qu'elle naquit d'une confusion: ce n'est pas Louis de Repentigny qui prit part à la Guerre d'Indépendance, mais son fils, Louis Gaspard, Officier de marine.

L. JORE,
*Gouverneur général h^{te} de la
 France d'Outre-mer,
 Ancien gouverneur du Sénégal et
 dépendances.*

(à suivre)

FONDATION LIONEL GROULX

Fin de cette Fondation: « Favoriser l'étude de l'Histoire du Canada français et de tout le fait français en Amérique. Aider l'Institut d'Histoire de l'Amérique française à poursuivre son œuvre suivant les desseins et dans l'esprit des fondateurs. »

La Fondation espère obtenir un montant qui lui permettra de faire subsister convenablement une œuvre qui a vécu jusqu'ici de dévouement absolument gratuit.

Il va de soi que toute offrande, si minime soit-elle, est reçue avec gratitude. On viendrait ainsi en aide à une œuvre culturelle de grande importance.

Me JOSEPH BLAIN, *président*
 Me MAXIME RAYMOND, *vice-président*
 Dr JACQUES GENEST, *directeur*
 Chanoine LIONEL GROULX, *directeur*
 Me C.-A. EMOND, *directeur*
 M. ROGER CHARBONNEAU, *directeur*
 M. JOSEPH-A. DIONNE, *directeur*